

INAUGURATION DU PORT DE ROBERTS BANK

Le Premier ministre a inauguré officiellement le 15 juin, les installations de Roberts Bank du port de Vancouver. Les quatre premiers ministres de provinces de l'Ouest ont assisté à cette cérémonie qui avait un caractère international, vu la présence de représentants des États-Unis et du Japon.

Roberts Bank, qui comprend environ 50 acres de terrain récupéré, est relié à la partie continentale de la Colombie-Britannique par une chaussée de trois milles portant route et voie ferrée. Il dote la région de Vancouver du premier avant-port de ce genre en Amérique. Jusqu'ici, le Gouvernement fédéral a affecté environ cinq millions de dollars à cette entreprise.

Cet aménagement comprendra éventuellement une aire d'environ 5,000 acres dont 1,400 constitueront l'aire terminale du port; le gouvernement de la Colombie-Britannique transforme le reste en parc industriel.

Deux chenaux principaux en eau profonde (65 pieds au minimum) fournissent presque 9 milles d'espace pouvant être aménagé en postes de navire.

Conçu précisément pour des installations de chargement de vrac, cet emplacement terminal de la côte ouest Kayser Resources d'une superficie actuelle de 50 acres est censé servir à la manutention d'environ six millions de tonnes de charbon par année destiné à alimenter les aciéries japonaises.

Le charbon est transporté par des trains-blocs, du secteur minier, situé dans le sud-est de la Colombie-Britannique, à l'emplacement, déchargé et empilé en amoncellements massifs et chargé par des courroies à bord de minéraliers.

Au cours de la cérémonie, le Premier ministre a présenté au capitaine d'un navire de transport de minerais des plaques commémoratives destinées au peuple japonais, au navire et à l'ambassade japonaise à Ottawa.

VENTES AUX COMPAGNIES AÉRIENNES D'EUROPE

La société *CAE Industries Ltd*, de Montréal, a annoncé dernièrement que sa filiale, la *CAE Electronics Ltd*, dont elle est propriétaire à cent pour cent, a obtenu des contrats de deux importantes compagnies aériennes d'Europe, la compagnie *Swissair* et la *KLM Royal Dutch Airlines*, pour la construction de deux simulateurs de vol pour appareils *DC-10*, d'une valeur de six millions de dollars environ.

C'est la quatrième fois que les deux compagnies commandent des simulateurs de vol à cette société. Toutes les deux possèdent déjà des simulateurs de vol pour le *DC-8* et *DC-9* mis au point et fabriqués par la *CAE*, et les compagnies *KLM*, *Swissair* et *SAS Scandinavian Airlines* projettent de se partager le simulateur du *747 de Boeing* qui est actuellement en cours de construction à Montréal.

Les deux simulateurs destinés au triréacteur *DC-10* de la "nouvelle génération" d'appareils à carlingue large seront munis du système *CAE* de mouvements à six degrés, reproduisant le roulis, le tangage, les soulèvements et les embardées, et seront accompagnés du service d'instruction renommé de la *CAE*. Les simulateurs seront prêts à livrer dans le courant de l'été 1972.

Grâce à des dernières commandes, la *CAE* participe maintenant aux programmes de simulateurs de vol destinés aux trois types d'avions à réaction à carlingue large qui sont actuellement en cours de construction ou de mise au point pour l'aviation commerciale, le *747 de Boeing*, le *1011 Tri-Star*, de *Lockheed*, et le *DC-10 de McDonnell-Douglas*.

La première compagnie aérienne à commander un simulateur pour le vol *747 de Boeing* a été la *British Overseas Airways Corporation* et elle a choisi la *CAE* comme fournisseur. Le simulateur a été livré à Londres en février dernier et a commencé à donner son plein rendement sept semaines plus tard. Parmi les autres clients de la *CAE* qui ont commandé des simulateurs pour le *747 de Boeing* se trouvent *Air Canada*, *Air India* et le consortium aérien *KLM, Swissair* et *SAS*. Le simulateur du *L-1011 Tri-Star* de la *CAE* a pour clients *Air Canada* et la compagnie *Lockheed-California*.

LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON AU CANADA

M. Ron Basford, ministre de la Consommation et des Corporations, annonçait à la Chambre des communes dernièrement que les actionnaires de la Compagnie de la baie d'Hudson avaient approuvé une motion demandant que le siège social de la Compagnie, situé en Angleterre depuis 300 ans, soit déménagé au Canada. A la demande de la Compagnie, le Conseil privé britannique a suspendu l'application de la charte royale originale, accordée par le roi Charles II, le 2 mai 1670. Le 29 mai, le gouverneur général signait une charte complémentaire faisant de la Compagnie une société canadienne.

Le gouverneur actuel de la Compagnie, le vicomte Amory, prendra sa retraite en mai prochain et M. George T. Richardson, de Winnipeg, frère de M. James Richardson, ministre des Approvisionnements et Services, deviendra gouverneur suppléant lors du transfert de siège. Le nouveau siège social de la Compagnie de la baie d'Hudson (dont l'actif et 98 pour cent des employés se trouvent au Canada) se situera vraisemblablement à Winnipeg.

La Compagnie de la baie d'Hudson, la plus vieille société de ce genre en Amérique du Nord, a toujours entretenu des liens particuliers avec le Canada, surtout dans le domaine de l'exploration, de la croissance et du développement de l'Ouest canadien. M. Basford s'est dit heureux que la Compagnie devienne une société canadienne à l'occasion des fêtes de son 300e anniversaire.